

MAITRISE D'OUVRAGE

SAEDEL

1, rue d'Aquitaine
BP 40063 LUCE

tel: 02 37 33 75 60 / fax: 02 37 30 85 78



Département de l'Eure et Loir (28) Commune de Saint-Georges-Sur-Eure "Les Erriaux II"



PA 8.3 Programme des Travaux

Date	Modification	Indice
Avril 2023	Edition Originale	A

PA MOD



NORMANDIE - siège social
55b, rue Gaston BOULET
76 380 Canteleu
Tél. : 02.32.82.36.81
Fax : 02.35.76.96.50
contact@infraservices.fr

URBANISTE



Sativa paysage
16 Impasse Guénard
41100 Vendôme
Tél. : 02.54.89.79.88
Fax : 02.54.78.49.14
sativa.landscape@gmail.com

Echelle 1:500

SOMMAIRE

1. VOIRIES.....	2
STRUCTURES DES CHAUSSEES.....	2
<u>BORDURES</u>	3
2. ASSAINISSEMENT	4
EAUX USEES.....	4
EAUX PLUVIALES	4
3. RESEAUX DIVERS	5
ELECTRICITE	5
ECLAIRAGE PUBLIC.....	5
RESEAU EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE.....	6
RESEAU TELECOMMUNICATION.....	6
RESEAU GAZ	6
4. PHASAGE	7

Le programme des travaux a pour objet de fixer les caractéristiques des ouvrages à réaliser par la SAEDEL ainsi que les conditions d'aménagement du terrain.

Le programme des travaux doit être rapproché des documents graphiques qui localisent et précisent les ouvrages principaux, c'est-à-dire :

- **Pièce PA n° 04 :** Plan de composition et d'aménagement paysager,
- **Pièce PA n° 08.01 :** Plan de voirie et d'assainissement,
- **Pièce PA n° 08.02 :** Plan des réseaux.

1. VOIRIES

Structures des chaussées

Dans le cadre des études, une campagne de reconnaissance géotechnique des sols sera effectuée, permettant de définir le sol en fonction des RTR (Recommandations pour les Terrassements Routiers).

Si la traitabilité des sols est possible, les constitutions de chaussées pourront être réalisées par un traitement au liant hydraulique en remplacement de la structure granulaire.

Voiries en enrobé

Les travaux comprennent :

En phase provisoire :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Couche de fondation en grave 0/80, soigneusement compactée sur 40cm d'épaisseur
- Couche de fondation en grave 0/31,5 sur 10cm.
- Réalisation d'une grave bitume 0/20 y compris compactage.

En phase définitive :

- Nettoyage de la voie et remise en état de la structure par reprofilage en grave bitume
- Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume
- La fourniture et mise en œuvre d'un béton bitumineux 0/10 y compris compactage.

Plateaux en béton

Les travaux comprennent :

En phase provisoire :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Couche de fondation en grave 0/80, soigneusement compactée sur 40cm d'épaisseur
- Couche de fondation en grave 0/31,5 sur 10cm.
- La fourniture et mise en œuvre d'un béton désactivé, y compris ferrailage, coffrage.

Cheminements piétonniers

Les travaux comprennent :

En phase provisoire :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Couche de fondation en grave 0/80, soigneusement compactée sur 25cm d'épaisseur
- Couche de fondation en grave 0/31,5 sur 10cm.

En phase définitive :

- Nettoyage de la voie et remise en état de la structure par reprofilage en 0/31,5
- la fourniture et la mise en œuvre d'un sable stabilisé, y compris voligeage

Entrées charretières publiques et privées

Les travaux comprennent :

En phase provisoire :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Couche de fondation en grave 0/80, soigneusement compactée sur 30cm d'épaisseur
- Couche de fondation en grave 0/31,5 sur 10cm.

En phase définitive :

- Nettoyage de la voie et remise en état de la structure par reprofilage en 0/31,5
- La fourniture et mise en œuvre de pavés béton à joints engazonnés

Stationnements en pavés béton

Les travaux comprennent :

En phase provisoire :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Couche de fondation en grave 0/80, soigneusement compactée sur 30cm d'épaisseur
- Couche de fondation en grave 0/31,5 sur 10cm.

En phase définitive :

- Nettoyage de la voie et remise en état de la structure par reprofilage en 0/31,5
- La fourniture et mise en œuvre de pavés à joints engazonnés

Stationnements en terre-pierre

Les travaux comprennent :

En phase définitive :

- Les terrassements généraux avec évacuation des déblais en décharge de l'entrepreneur
- Compactage du fond de forme
- Fourniture et mise en place d'un géotextile
- Réalisation d'une mélange terre-pierre (30%-70%)

Bordures

Tout au long de la voie en enrobé, des bordures béton de type T seront mises en place. Elles seront arasées entre la voirie et les noues et mesureront 14cm de hauteur entre la voirie et l'espaces vert.

2. ASSAINISSEMENT

Eaux Usées

Un réseau d'assainissement des eaux usées sera réalisé tout au long des voies en Fonte diamètre 200 afin de collecter l'ensemble des eaux usées. Les eaux usées seront amenées vers une station de refoulement des eaux usées, afin de refouler sur un réseau EU relié au quartier des Erriaux 1 au niveau de la rue des Erriaux.

Les travaux comprennent :

- ⇒ La mise en place de regards de visite Ø 1000 avec cônes réducteurs et tampon fonte à fermeture hydraulique. Les regards seront équipés de cunettes préfabriquées avec manchons de scellement.
- ⇒ L'îlot A sera viabilisé avec un regard de visite Ø 1000 en attente en limite d'îlot.
- ⇒ Les autres lots seront raccordés avec un tabouret de branchement

L'ensemble des travaux respecteront les préconisations du Service Assainissement de CHARTRES METROPOLE, afin de permettre la rétrocession des ouvrages à la fin des travaux.

Eaux pluviales

Les principes et le dimensionnement de la gestion pluviale sont détaillés dans le cadre d'un Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau annexé au dossier de Permis d'Aménager modificatif. L'arrêté favorable délivré par la Police de l'Eau est également annexé au Permis d'Aménager modificatif.

▪ Les eaux pluviales du domaine public

Sur le domaine public, les eaux de ruissellement seront stockées et infiltrées au plus proche du lieu de précipitation par des noues positionnées, en accotement de la voirie d'accès. Ces noues seront reliées à l'espace vert creux au sud de la parcelle.

L'ensemble du système fonctionnera uniquement par surverse. Pour de fortes pluviométries, les eaux de surverse seront acheminées, en suivant la topographie du terrain, de l'amont vers l'aval au sein des ouvrages de gestion envisagés.

L'ensemble permettra de gérer une pluie centennale sur 3h de 45.29mm.

Aucun raccordement sur les réseaux existants ne sera réalisé.

▪ Les eaux pluviales des ilots privés

Pour les eaux pluviales tombant sur les lots et ilots privés, la gestion se fera à la parcelle pour le même épisode de référence que pour le domaine public. Aucun rejet sur le domaine public ne sera accepté, à part une surverse au-delà de l'épisode pluvial de référence.

Cette gestion à la parcelle sera réalisée par l'acquéreur.

3. RESEAUX DIVERS

La zone sera équipée de l'ensemble des réseaux nécessaires.

L'ensemble de ces réseaux sera posé en souterrain. Les réseaux aériens seront proscrits.

Les réseaux divers (eau, électricité, télécommunication et éclairage public) sont posés dans une tranchée commune ouverte par l'aménageur.

Chaque macro-lot sera équipé en limite de parcelle de :

- regards d'eau potable
- coffrets électriques.
- chambres LT recevant le réseau de la télécommunication

Electricité

Il est prévu la réalisation d'un réseau haute tension raccordé sur la rue Pierre et Marie Curie.

1 nouveau poste de transformation est prévu d'être posé sur l'opération.

De plus, un poste de transformation existant situé sur le quartier des Erriaux 1 au croisement entre la rue des Matinées et la rue du Champ Perdu, permettra d'alimenter une partie de l'opération.

Depuis ces postes de transformation (1 créé et 1 existant), il sera réalisé des réseaux basse tension en câbles électriques de sections appropriées permettant l'alimentation de l'ensemble des lots et ilots.

Chaque lot ou ilot seront desservis par un coffret en limite de propriété.

Les travaux comprennent :

- ⇒ La fourniture et mise en place de câbles électriques de section appropriée en tranchées communes.
- ⇒ La mise en place des coffrets et les raccordements sur réseaux créés.
- ⇒ La protection par sable et grillage.

Il sera également prévu le pré-équipement de 2 places de parking. Des fourreaux dédiés seront prévus depuis le poste de transformation jusqu'à un regard de tirage situé au droit des places de parking.

L'ensemble des travaux se feront en concertation avec ENEDIS et SYNELVA, et respecteront les préconisations.

Eclairage public

Déroulage en tranchées communes, avec les autres réseaux, d'un câble d'éclairage public U1000 R02V sous fourreau TPC IP44 de diamètre 75mm et câble de terre en cuivre nu 25 mm².

Mise en place, tout au long de la voie, de candélabres conformément au Plan des réseaux (PA n° 8.2).

Les travaux comprennent :

- le passage des câbles en tranchées communes,
- la protection par sable et grillage,
- Sur les voiries, la fourniture et mise en place de candélabres avec massifs de fondations, lanternes de type CITEA ou équivalent, de type LED, sur mâts de 6m00, T = 2700K. L'éclairage moyen des voiries sera de 10lux, et l'uniformité des éclairages sera de 40% minimum.
- Sur les piétonniers dans la coulée verte, il sera mis en place un éclairage avec des mâts de 4m50 maximum, avec détection de présence, et maximum de 5lux.

Les contraintes techniques suivantes seront intégrées :

- Le ballast électronique doit être compatible avec le protocole DALI.
- Pas de points triples, et dans le cas d'un étoilement à 3 câbles et plus, il faudra prévoir un coffret équipé de bornes type « Viking ».
- Tous les raccordements dans les pieds de mâts devront se faire dans un coffret IP2X (coffret de classe

L'alimentation du réseau d'éclairage se fera à partir d'une nouvelle armoire de comptage intégrée dans le poste de transformation situé sur le quartier des Erriaux 1 au croisement entre la rue des Matinéees et la rue du Champ Perdu.

L'ensemble des travaux respecteront les préconisations du Service Eclairage de CHARTRES METROPOLE, afin de permettre la rétrocession des ouvrages à la fin des travaux.

Réseau Eau potable et défense incendie

Réalisation d'un réseau d'eau potable à l'intérieur de l'opération dont le diamètre sera établi avec le service gestionnaire du réseau.

Branchement : les viabilisations seront réalisées par un branchement comprenant un piquage sur collecteur installé et un regard de comptage antigel incorporé dans le sol de dimensions.

Les utilisateurs auront à leur charge les frais de branchement depuis le réseau installé.

Dans le cas d'une pression insuffisante, chaque utilisateur devra s'équiper d'un kit de suppresseur pour toute installation spécifique ou pour réaliser une alimentation en eau à l'étage.

La défense contre l'incendie sera assurée par la pose de poteaux selon les préconisations des services gestionnaires de l'eau de 100 mm de diamètre, permettant de répondre aux besoins des Services Incendie, en cas de sinistre.

Le réseau se raccordera sur les réseaux existants se trouvant sur le quartier des Erriaux 1 situé au Sud, au niveau de la rue des Erriaux et de la rue des Matinéees, et également en bouclage sur le réseau situé rue Pierre et Marie Curie.

L'ensemble des travaux respecteront les préconisations du Service AEP de CHARTRES METROPOLE, afin de permettre la rétrocession des ouvrages à la fin des travaux.

Réseau Télécommunication

Mise en place, tout au long des voies, d'un réseau Télécommunication, comprenant la pose de fourreaux PVC homologués avec chambres de tirage de type LT. Le câblage à l'intérieur des fourreaux est à la charge de l'entreprise de télécommunication.

Chaque lot libre et chaque maison des lots groupés (A2 et B) seront alimentés par des regards de tirage 30x30 en limite public/privé.

L'ilot A sera alimenté à partir des chambres de tirages vers une chambre de tirage L2T en limite public/privé.

Le réseau se raccordera sur les réseaux existants se trouvant sur le quartier des Erriaux 1 situé au Sud, au niveau de la rue des Erriaux et de la rue des Matinéees.

Réseau Gaz

L'opération ne sera pas desservie en gaz.

4. PHASAGE

Les travaux s'effectueront en 2 phases d'intervention.

La première phase sera constituée des travaux de voirie comprenant :

- L'ensemble des réseaux;
- La structure de chaussée, des trottoirs, entrées charretières;

La seconde phase d'intervention après construction des bâtiments comprendra la réalisation des surfaces de finition, identifiées dans les rubriques « en phase définitive » des différents chapitres de la présente notice.

La plantation des espaces verts et des noues sera réalisée pendant la saison de plantation.